

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00735

Numéro SIREN : 510 929 201

Nom ou dénomination : TORB SPORTS PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011667

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/011667**
n° de gestion : **2009B00735**
n° SIREN : **510 929 201 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 26/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

TORB SPORTS PARTNERS - Société à responsabilité limitée
56 route de Paris 31150 Fenouillet -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2154051

Désignation de l'entreprise		SARL TORB SPORTS PARTNERS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		56, Route de Paris 31150 FENOUILLET		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*						Néant <input type="checkbox"/> *	
5 1 0 9 2 9 2 0 1 0 0 0 1 8							
						Exercice N clos le, 31/03/2017	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*			AB		AC	
	Frais de développement*			CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires			AF		AG	
	Fonds commercial (I)			AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles			AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL		AM	
	Terrains			AN		AO	
	Constructions			AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles			AT		AU	
	Immobilisations en cours			AV		AW	
	Avances et acomptes			AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			CS		CT	
	Autres participations			CU		CV	
Créances rattachées à des participations			BB		BC		
Autres titres immobilisés			BD		BE		
Prêts			BF		BG		
Autres immobilisations financières*			BH		BI		
TOTAL (II)				BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements			BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes			BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*			BX		BY		
Autres créances (3)			BZ		CA		
Capital souscrit et appelé, non versé			CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD		CE		
Disponibilités			CF		CG		
Charges constatées d'avance (3)*			CH		CI		
TOTAL (III)				CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			CW				
Primes de remboursement des obligations (V)			CM				
Ecart de conversion actif* (VI)			CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)				CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an :	
CR		CR		CR		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Pour copie
certifiée conforme
Le Gérant,

Désignation de l'entreprise		SARL TORB SPORTS PARTNERS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)			DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	90 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	-552
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	41 282
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	162 730
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	99 189
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	268 855
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	111
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	401 520
	Dettes fiscales et sociales			DY	32 059
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	14 733
Compte régulier	Autres dettes			EA	30
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	816 497	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	979 226	
RENVVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	768 206
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	27 498

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL TORB SPORTS PARTNERS							Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 900 803	FB		FC	1 900 803	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	86 158	FH		FI	86 158	
		FJ	1 986 961	FK		FL	1 986 961	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP	12 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FQ	107	
	Autres Produits (1) (11)					FR	1 999 401	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 568 000	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-42 481	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	6 281	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	168 022	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 864	
	Salaires et traitements *					FY	186 744	
	Charges sociales (10)					FZ	9 463	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	7 362
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	25 553	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 936 809
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	62 592
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 792	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)							GU	1 792
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-1 792
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	60 800

Désignation de l'entreprise		SARL TORB SPORTS PARTNERS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 562	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	56	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 618	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4 586	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	15 951	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	600	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	21 137	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-19 519
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 001 019
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 959 738
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	41 282
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	13 043	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités				3 165	
Frais procédure huissier				1 421	
Frais caution bancaire				15 895	
VNC des immobilisations cédées				56	
Dotation amortissement exceptionnel				600	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise		SARL TORB SPORTS PARTNERS						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations					
		1			2		3			
		CZ			D8		D9			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II			KE		KF			
		17 431					3 150			
CORPORELLES	Terrains		KG			KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	KM			KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		KP			KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS			KT		KU		
			233					58 033		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV			KW		KX	
		Matériel de transport *		KY			KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB			LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE			LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH			LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK			LL		LM		
TOTAL III		LN			LO		LP			
		65 632					71 936			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M		8T		
	Autres participations		8U			8V		8W		
	Autres titres immobilisés		IP			IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT			IU		IV		
			9 097					1 904		
TOTAL IV		LQ			LR		LS			
		9 097					2 854			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG			ØH		ØJ			
		92 160					77 940			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4				
		1		2		3				
INCP	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV		LW		IX			
		8 058		12 523						
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME			
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK			
			58 266							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE			
TOTAL III		IY		NG		NH				
		8 218		129 350						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7			
	Autres participations		IØ		ØX		OY			
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F			
			56				10 945			
TOTAL IV		I3		NJ		NK				
		56				11 895				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL				
		16 332				153 768				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : SARL TORB SPORTS PARTNERS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1. ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées"

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise SARL TORB SPORTS PARTNERS								Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	17 354	PF	600	PG	8 058	PH	9 896
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	233	QA	319	QB		QC	552
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers		QD	52 016	QE	6 251	QF	6 907	QG	51 361
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 542	QM	792	QN	1 311	QO	4 022
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	56 791	QV	7 362	QW	8 218	QX	55 935
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	74 145	ØP	7 962	ØQ	16 276	ØR	65 831
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventile (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventile (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventile (NW-NY)			NZ	
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

Désignation de l'entreprise		SARL TORB SPORTS PARTNERS				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- Titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	12 333	6U	12 333	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	12 333	TY	12 333	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	12 333	UB	12 333	UD		
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières exceptionnelles	UE	UF	12 333		
			UG	UH			
			UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Désignation de l' entreprise : SARL TORB SPORTS PARTNERS		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	10 945	UV		UW	10 945
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	395 097		395 097		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	596		596		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	6 382		6 382	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 577		6 577	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 199		1 199		
	Charges constatées d'avance	VS	1 218		1 218		
	TOTAUX		VT	422 014	VU	411 070	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	24		24		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	99 165		50 985	48 179	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	401 520		401 520		
Personnel et comptes rattachés		8C	12 099		12 099		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 181		9 181		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 094		8 094		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 686		2 686		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	14 733		14 733		
Groupe et associés (2)		VI	268 855		268 855		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30		30		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	816 386	VZ	768 206	48 179	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	60 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	33 817	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise		SARL TORB SPORTS PARTNER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/03/17			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés de son conjoint				moins part déductible*				à réintégrer			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispense de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	3 165		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
		- imposées aux taux à 0 %										
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
								TOTAL I		WR	44 446	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
			- imposées au taux de 0 %									
			- imposées au taux de 19 %									
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
			- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %												
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.												
Majoration d'amortissement*												
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) (4 septies)		K9			Entreprises nouvelles (4 septies)		L2		
			Pole de compétitivité hors CICE (Art. 44)		L6			Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		
			ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		
									Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement*		X9	3		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	39 261					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *						XL	39 261					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL TORB SPORTS PARTNERS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	167 755	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	39 261	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	128 494	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	128 494	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis A1 ¹ er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 057	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 le bis A1 ² du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL TORB SPORTS PARTNERS					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	NEGICOM SYSTEME I	7 158	7 158			
	2	LOGICIEL NEGICOM S	900	900			
	3	ENSEIGNE PORTET	3 305	3 305			
	4	POSE ENSEIGNE POR	3 602	3 602			
	5	ORDINATEUR+IMPRI	860	860			
	6	PC PORTABLE CDISC	452	452			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A: Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		⑫					
Cadre B: Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)		⑬	(A)		(B)		
Cadre C: Autres plus-values taxable à 19%		⑭			(ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL TORB SPORTS PARTNERS

 Néant *

 Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 16 % ^② .

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①
^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 16 % ^②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ^③	Solde des moins-values à 16 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col. ^⑦ = ^② + ^③ + ^④ - ^⑤ - ^⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ^②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ^③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 N° 10182*22
Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL TORB SPORTS PARTNERS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL TORB SPORTS PARTNERS Néant *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : ...01/04/2016 et clos le : ...31/03/2017 Durée en nombre de mois 1 | 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	1 900 803
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	86 158
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	107
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1 987 068

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	1 568 000
Variations de stocks (marchandises)	OO	-42 481
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	6 281
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	112 170
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 270
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	25 553
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 670 794

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	316 275
-----------------------------	--------------------------	----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	316 275
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
---------------------------------------	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 986 961
--------------------------------------	----	-----------

Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 6	GZ	3 1 / 0 3 / 2 0 1 7
----------------------	----	---------------------------------------	----	---------------------------------------

Date de cessation	HR	/ / / / / /
-------------------	----	-----------------------

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017 dont le total est de 978 605,66 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 41 281,61 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est pris en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un total de 4 182 euros sur l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de reconstitution du fonds de roulement

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial Autres	17 431	3 150	8 058	12 523	
Terrains Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	233	58 033		58 266	
Installations générales, agencements divers	58 934	7 828	6 907	59 855	
Matériel de transport Autres immobilisations corporelles	6 465	6 076	1 311		
Immobilisations financières	9 097	2 854	56	11 895	
TOTAL	92 160	77 940	16 332	142 538	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	17 354	600	8 058	9 896
Terrains Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	233	319		552
Installations générales, agencements, aménagements divers	52 016	6 251	6 907	51 361
Matériel de transport Autres immobilisations corporelles	4 542	792	1 311	4 022
TOTAL	74 145	7 962	16 276	65 831

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	395 097	395 097	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	596	596	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	6 382	6 382	
- T.V.A	6 577	6 577	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	579	579	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 218	1 218	
TOTAL GENERAL	410 449	410 449	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	27 498	27 498		
- plus d'un an	71 690	23 511	48 179	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	415 632	415 632		
Personnel et comptes rattachés	12 099	12 099		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 181	9 181		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	8 094	8 094		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 686	2 686		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	268 855	268 855		
Autres dettes	141	141		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	815 876	767 697	48 179	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	60 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 817			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	7 958
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	30
TOTAL	8 012

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	1 218	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	1 218	

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2016	31/03/2016	31/03/2016
Durée de l'exercice	12 mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	30 000				
b) Nombre d'actions émises	3 000				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 986 961				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	36 912				
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	36 912				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	41 282				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	12				
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	14				
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	5				
b) Montant de la masse salariale	186 744				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	9 463				

TORB SPORTS PARTNERS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 30.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 56 ROUTE DE PARIS

31150 FENOUILLET

RCS TOULOUSE 510 929 201

⌘⌘⌘⌘

RESOLUTION DU 29 SEPTEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

⌘⌘⌘⌘

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 41.281,61 euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice 41.281,61 €

Affectations :

- Au report à nouveau débiteur +551,81 €

- A la réserve légale 1.000,00 €

- A la réserve facultative 39.729,80 €

Total : 41.281,61 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

copie
conforme
à l'original,
